



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	Pour information Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	Pour information Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.
2025.750 du 19/06/2025	Les nuits du samedi au dimanche, de 22h00 à 07h00, du 28/06, du 05/07, du 06/09, 13/09 et 20/09/2025 Avenue Jean Jaurès	Bétonnage par camion toupie et camion pompes des quais de gare dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière avenue Jean Jaurès interdite dans le sens MELUN / DAMMARIE par panneaux réglementaires et GBA et déviée par voies départementales RD 606 et RD376. La voie bus et taxi dans le sens DAMMARIE / MELUN sera neutralisée afin de permettre aux camions du chantier de travailler en toute sécurité. Les bus et les taxis seront déviés sur la voie réservée aux véhicules légers. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Jean Jaurès à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.824 du 07/07/2025	Du 07/07/2025 au 26/09/2025 60 rue Saint-Liesne – chantier l'Epure	Livraisons et approvisionnements de chantier de construction	STRADIM / SNC CASTELET pour leur compte	Pour information Les livraisons de chantier devront impérativement se faire 1 camion à la fois entre 09h00 et 11h00 et de 14h00 à 16h00 ou tôt le matin avant 07h00 sous validation des Services Techniques de la Ville. Aucun poids lourd ne devra stationner sur les trottoirs ou rester en attente sur la chaussée.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.824 du 07/07/2025	Du 07/07/2025 au 26/09/2025 60 rue Saint-Liesne – chantier l'Épure	Livraisons et approvisionnements de chantier de construction	STRADIM / SNC CASTELET pour leur compte	Pour information Une zone d'attente est prévue vers SERENICAR route de Nangis à la charge des entreprises et chauffeurs de communiquer entre eux. En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, ces dernières devront impérativement arriver et repartir par la route de Nangis. Aucun poids-lourd ne sera autorisé à la circulation dans le boulevard de Maincy et en direction du Centre-Ville. Les entreprises exécutant les travaux devront fournir obligatoirement un plan de circulation à tous les chauffeurs. Par ailleurs, la présence d'un homme trafic sera obligatoire pour les entrées et sorties des poids-lourds. Pour toutes demandes de livraisons exceptionnelles, les entreprises devront impérativement prévenir les Services Techniques de la Ville 15 jours avant la date d'intervention. La chaussée devra impérativement rester propre aux abords du chantier. La Mairie de Melun se réserve le droit d'intervenir à tout moment pour stopper les livraisons ou toutes autres interventions en cas de non-respect des restrictions visées ci-dessus. Ces prescriptions visées ci-dessus sont valables à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/09/2025.
2025.844 du 09/07/2025	Du 09/07/2025 au 25/07/2025 (tranche ferme) et du 21/07/2025 au 30/12/2025 (tranche optionnelle) Place des Trois Horloges et rue Etienne Gilson	Aménagement voie TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES pour le Département de Seine et Marne	Pour information <u>Du 21/07 au 30/12/2025</u> , la rue Etienne Gilson sera fermée dans sa totalité et le parking devant le lycée sera neutralisé. L'accès au parking de l'immeuble Blaise Pascal sera maintenu. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/12/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.851 du 10/07/2025	Les nuits du samedi au dimanche, de 22h00 à 07h00, du 12/07, 26/07, 26/09, 04/10 et 11/10 Avenue Jean Jaurès	Bétonnage par camion toupie et camion pompes des quais de gare dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière avenue Jean Jaurès interdite dans le sens MELUN / DAMMARRIE par panneaux réglementaires et GBA et déviée par voies départementales RD 606 et RD376. La voie bus et taxi dans le sens DAMMARRIE / MELUN sera neutralisée afin de permettre aux camions du chantier de travailler en toute sécurité. Les bus et les taxis seront déviés sur la voie réservée aux véhicules légers. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Jean Jaurès à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.859 du 11/07/2025	Du 21/07/2025 au 24/10/2025 Impasse du quai de la Courtille (côté Centre de Détention), pont du Maréchal de Lattre de Tassigny, quai du Maréchal Foch	Pompage dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	SADE TRAVAUX SPECIAUX pour la CAMVS	<u>Pour information</u> Circulation routière impasse du quai de la Courtille, pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et quai du Maréchal Foch pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.897 du 22/07/2025	Du 28/07/2025 au 26/09/2025 Rue Saint-Liesne / place Saint-Jean – pont de l'Almont	Installation d'un capteur hydrométrique	VORTEX IO pour la Ville	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.894 du 22/07/2025	Du 28/07/2025 au 31/10/2025 Square de Lorient, avenue Saint-Exupéry et contre allée de l'avenue Georges Pompidou	Renouvellement réseau électrique	ECR pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière square de Lorient, avenue Saint-Exupéry et contre allée de l'avenue Georges Pompidou pourra être réduite et alternée hommes trafic. La base vie et la zone de stockage devront être situées à côté du poste ENEDIS. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit face et devant le poste ENEDIS sur 10 places au droit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. L'entreprise aura à sa charge la neutralisation du stationnement par la pose de GBA. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.994 du 29/08/2025	Du 04/08/2025 au 30/09/2025 Boulevard de l'Almont, place Jacques Amyot, rue Louis Beaunier, rue Rosa Bonheur, rue du Capitaine Bastien, rue Carnot, rue Armand Cassagne, rue René Cassin, boulevard Chamblain, boulevard Henri Chapu, place Chapu, rue Marc Antoine Charpentier, rue du Colonel de Latour, contre allée de l'avenue Saint-Exupéry, square François Couperin, rue Dajot, rue Damonville, rue Daubigny, avenue Saint-Exupéry, rue Claude Debussy et boulevard du Docteur Roux	Contrôles mécaniques des mats d'éclairage public	ROCH SERVICE pour la Ville	<u>Pour information – arrêté 2025.890 du 22/07/2025 prorogé</u> Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, la circulation routière boulevard de l'Almont, place Jacques Amyot, rue Louis Beaunier, rue Rosa Bonheur, rue du Capitaine Bastien, rue Carnot, rue Armand Cassagne, rue René Cassin, boulevard Chamblain, boulevard Henri Chapu, place Chapu, rue Marc Antoine Charpentier, rue du Colonel de Latour, contre allée de l'avenue Saint-Exupéry, square François Couperin, rue Dajot, rue Damonville, rue Daubigny, avenue Saint-Exupéry, rue Claude Debussy et boulevard du Docteur Roux pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic ou réduite et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement de tout véhicule interdit dans les voies précitées ci-dessus sur plusieurs places au droit de chaque mât à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.956 du 14/08/2025	Du 18/08/2025 au 31/12/2027 3 rue de Belle Ombre	Approvisionnements et de livraisons pour la construction d'un collège	BOUYGUES BATIMENT IDF pour le Département de Seine et Marne	<u>Pour information</u> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Belle Ombre sur plusieurs places pour permettre l'accès aux différents véhicules de chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. <u>LIVRAISONS :</u> <u>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, il ne sera autorisé qu'un poids-lourd à la fois. Les poids-lourds en attente de livraisons devront obligatoirement stationner en dehors de la zone de travaux.</u> <u>Les livraisons par poids lourd sont interdites entre 08h00 et 09h00, 11h30 et 14h30, ainsi que de 16h00 à 17h00 (entrées et sorties des élèves. Elles doivent obligatoirement s'effectuer dans le sens de circulation de la rue de Belle Ombre et repartir par la rue de Dammarie puis le boulevard Chamblain.</u>
2025.931 du 05/08/2025	Du 01/09/2025 au 28/11/2025 7 avenue de la Libération	Création d'une voie poids lourds	EIFFAGE ROUTE pour la SNCF	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue de la Libération pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue de la Libération sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/11/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.951 du 14/08/2025	Du 01/09/2025 au 19/09/2025 Place Saint-Michel	Déplacement de deux bornes électriques	EESM pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit place Saint-Michel sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 19/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.980 du 25/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/10/2025 quai Pasteur –RD39E3	Carottages sur chaussée	INFRANEO pour le Département de Seine-et-Marne	<u>Pour information</u> Circulation routière quai Pasteur – RD39E3 pourra être réduite et alternée par hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement interdit quai Pasteur – RD39E3 sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 03/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.977 du 25/08/2025	Les nuits du 01/09/2025 au 03/10/2025, de 21h30 à 06h00 Quai Hippolyte Rossignol et rue de la Montagne du Mée	Réparations sur l'intrados du pont de la RD 606 avec nacelle	SOGEA IDF pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Circulation routière quai Hippolyte Rossignol, rue de la Montagne du Mée, RD 39E3 et place du Port sur l'île Saint-Etienne réduite d'une voie ou interdite ou alternée par hommes trafic et / ou feux tricolores. Déviation mise en place par les rues adjacentes ou déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement interdit quai Hippolyte Rossignol, rue de la Montagne du Mée, RD 39E3 et place du Port sur l'île Saint-Etienne sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1000 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 26/09/2025 Rue Etienne Gilson angle avenue Charles Péguy	Raccordement électrique	TPF pour ENEDIS	Pour information L'entreprise TPF est autorisée à travailler dans l'emprise actuelle déjà neutralisée du chantier du TZEN 2. Stationnement de tout véhicule interdit rue Etienne Gilson et avenue Charles Péguy sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1001 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 19/09/2025 23 rue Saint-Aspais	Raccordement à la fibre	CIRCET pour ORANGE	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement interdit devant le 23 rue Saint-Aspais sur 2 places au plus du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté 19/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1002 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 19/09/2025 60 rue Saint-Liesne	Terrassement pour raccordement Télécom	IMMO BRD pour la SNC CASTELET / STRADIM	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 60 rue Saint-Liesne sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 19/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenue Marc Jacquet, avenue du Général Patton, avenue Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement du TZEN 2	Groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne	Pour information Selon le phasage et le planning prévisionnel présenté par le groupement : - avenue Marc Jacquet : circulation routière réduite d'une voie dans chaque sens. L'accès principal à l'Hôpital interdit dans le sens Ouest/Est pendant la période indiquée. - avenue du Général Patton : l'accès au Boulevard Urbain depuis l'avenue du Général Patton interdit depuis le carrefour rue Alcide Gasperi/rue Jules Ferry/avenue du Général Patton pendant la période indiquée. - avenue Georges Pompidou : l'avenue Georges Pompidou interdite à la circulation entre le Boulevard Urbain et l'avenue Saint Exupéry de nuit pendant la période indiquée. boulevard Urbain : la traversée du giratoire « Beaugerard » dans les sens Nord/Sud et Sud Nord, dans les sens Ouest/Est et Est/Ouest interdite durant la période indiquée. Seuls les mouvements Nord vers l'Ouest et Sud vers l'Est seront autorisés. Circulation routière du boulevard urbain initialement en deux fois deux voies réduite à deux fois une voie dans le sens Est/Ouest et déviée vers le Nord à partir du giratoire de l'Europe pour le sens Ouest/Est selon les dates prévisionnelles du planning. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Déviations pour les piétons mises en place de part et d'autre du chantier. Pendant chaque phase et en cas de coupures de circulation, des déviations pour les usagers seront mises en œuvre. Stationnement interdit aux abords immédiats du chantier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Les matériels de protection et d'interdiction d'accès des zones de chantier seront installés et maintenus en état par les entreprises intervenantes de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.
2025.981 du 25/08/2025	1 nuit durant la période du 10/09/2025 au 19/09/2025, de 21h30 à 06h00 3 rue Saint-Liesne	Tirage de câbles	EGTS pour COVAGE	Pour information Circulation routière rue Saint-Liesne pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit rue Saint-Liesne sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 19/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1014 du 02/09/2025	Du 10/09/2025 au 03/10/2025 33 rue Saint-Barthélémy	Terrassement pour raccordement d'un coffret électrique	AZTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement interdit devant le 31 rue Saint-Barthélémy sur 2 places au plus du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1062 du 11/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE et STRF pour la SPL Melun Val de Seine	Pour information Circulation routière : - sur la RD 606 - avenue du Général Leclerc réduite d'une voie la plus à droite devant la place de l'Ermitage (création quai Bus), - rue Daubigny interdite durant les travaux et réservée le dimanche pour le marché, - place de l'Ermitage interdite excepté pour les piétons, - avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur réduite d'une voie, - avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Le balisage de protection sera fait par GBA. Stationnement interdit place de l'Ermitage, rue Rosa Bonheur, rue Daubigny et avenue Armand de la Rochette sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.954 du 14/08/2025	Du 15/09/2025 au 17/10/2025 1 rue Vaugrain	Terrassement pour raccordement électrique	DIS TP pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue Vaugrain pourra être réduite ou interdite et déviée par les rues adjacentes. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Vaugrain sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1057 du 11/09/2025	Du 15/09/2025 au 26/09/2025 54 rue de Belle Ombre	Reprise d'un regard d'assainissement	TP GOULARD pour VEOLIA EAU	Pour information Circulation routière rue de Belle Ombre pourra être réduite par hommes trafic et / ou feux tricolores. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit devant le 52 bis rue de Belle Ombre sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1058 du 11/09/2025	Du 15/09/2025 au 28/11/2025 1 place de l'Ermitage	Aménagement d'un hall d'entrée	ATTEA pour le Cabinet WALCH	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Les travaux doivent être réalisés sans entraver le passage des piétons établi par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur le site du projet de modernisation de la gare routière sud. Stationnement interdit place de l'Ermitage sur 2 places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/11/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1063 du 11/09/2025	Le 16/09/2025 2 et 9 route de Nangis	Tirage de câbles dans une chambre Télécom	CIRCET pour BOUYGUES TELECOM	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit face et devant le 9 route de Nangis sur 4 places au plus du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1060 du 11/09/2025	Du 17/09/2025 au 03/10/2025 19 boulevard Gambetta	Terrassement sur trottoir pour raccordement AEP	SETA ENVIRONNEMENT pour VEOLIA	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit devant le 19 bd Gambetta sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.975 du 25/08/2025	Du 22/09/2025 au 10/10/2025 9 avenue du Général Patton	Raccordement d'un branchement gaz	TPSM pour GRDF	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 9 avenue du Général Patton sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 10/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.976 du 25/08/2025	Du 22/09/2025 au 15/10/2025 Place Galliéni et avenue de la Libération	Travaux de génie civil sur extension des réseaux électriques	JBTP pour ENEDIS	Pour information Circulation routière place Galliéni et avenue de la Libération pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 12 avenue de la Libération sur une place et place Galliéni face au Crédit Coopératif sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 15/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1045 du 11/09/2025	Du 25/09/2025 au 10/10/2025 3 bis rue Edouard Branly	Pose et raccordement d'un coffret ENEDIS	ECR pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit rue Edouard Branly sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 10/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.